

# Mémoire du RQ-ACA dans le cadre des consultations prébudgétaires : Des revendications à la hauteur de nos défis! (2024)



*Crédit Photo : Meaghan Johnstone*

**Présenté au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024**

# Le RQ-ACA, l'interlocuteur en ACA



Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome depuis 2001, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), représente 70 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 500 organismes d'ACA, 54 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.

## L'ACA, un moteur de progrès social...

Le mouvement d'action communautaire autonome (ACA) fait partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Initié par les gens de la communauté, les organismes jouent un rôle crucial dans la lutte pour une plus grande justice sociale, en travaillant activement à réduire les inégalités, à défendre les droits des personnes marginalisées et en favorisant l'inclusion et la participation citoyenne.

Autonomes dans toutes les dimensions de leur travail, leur contribution ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une transformation sociale et une participation de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. Ces organismes interviennent dans différents domaines dont la violence conjugale, l'itinérance, la santé mentale, l'alphabétisation populaire, l'action bénévole, l'environnement, la défense des droits, le logement, le loisir, la solidarité internationale, etc. et luttent contre les différents systèmes d'oppression tels que le patriarcat, le sexisme, le racisme, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie, etc.

La démonstration n'est plus à faire :

*En rejoignant les personnes en situation de vulnérabilité et en leur offrant des services adaptés à leurs besoins et à leurs réalités, les organismes communautaires transforment le Québec en une société plus équitable, plus inclusive et plus solidaire.*

*Chantal Rouleau,*

*ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire,  
Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation  
2021-2022*

## ...et économique

Les organismes d'ACA jouent un rôle vital non seulement dans le domaine social, mais aussi dans l'économie du Québec. Leur travail génère des retombées économiques directes et indirectes, notamment par la création d'emplois, l'achat de biens et de services locaux et l'attraction d'investissements.

*Pour 100 millions \$ investis dans le milieu communautaire, ce sont 183,7 millions \$ qui sont injectés dans l'économie. De plus, pour ces mêmes 100 millions \$ investis, un PIB de 110 millions \$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés. (Ruscio et Mc Donald-Guimond, 2021)*

En somme, l'action communautaire autonome joue un rôle clé dans le tissu social et économique du Québec et ce, grâce à l'engagement et au dévouement de dizaine de milliers de travailleuses et de travailleurs.

## Des équipes engagées et dévouées...

Malgré les défis et les conditions de travail souvent difficiles, les employé.es des organismes d'ACA font preuve d'un engagement et d'un dévouement remarquables. Cependant, le manque de financement adéquat et les conditions de travail souvent difficiles constituent des défis majeurs. Ils et elles travaillent avec conviction pour améliorer la vie des personnes les plus vulnérables et marginalisées de notre société.

## ...mais à quel prix?

Des employé.es des organismes communautaires qui ont recours à des banques alimentaires, des retraité.es du communautaire qui terminent leur carrière dans la pauvreté, un exode de nos équipes vers le réseau public dans le but d'améliorer leur condition de vie, un épuisement qui compromet la santé mentale. Voici quelques illustrations notoires des difficultés auxquelles font face les travailleuses et les travailleurs du communautaire en 2024! Avec le manque de personnel, l'augmentation du prix des biens et services et la pénurie de locaux abordables, plusieurs organismes sont contraints de réduire, et parfois même d'abolir, certains services à la population.

*De nombreux organismes font face à un choix déchirant : augmenter les salaires ou priver de services des gens vulnérables.*

Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, coordonnatrice du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, citée dans Léouzon, 2023.

# Les défis en un clin d'oeil



## Plus de pauvreté, donc plus de besoins!

- Une augmentation des demandes d'activités et de services dans les organismes



## Une exode des travailleuses et travailleurs vers d'autres secteurs d'emploi

- Un taux de roulement élevé et difficulté à maintenir les équipes de travail
- Un taux des postes vacants beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise
- Besoin d'améliorer les conditions de travail pour stabiliser les équipes
- Besoin de personnels supplémentaires pour répondre aux besoins



## Des coûts de fonctionnement qui grimpent en flèche

- Augmentation des prix des aliments (impact sur les maisons d'hébergement, centres de crise, milieux de vie, cuisines collectives, etc.)
- Augmentation prix des locaux - Il est maintenant devenu très difficile de trouver des locaux abordables
- Augmentation du prix des assurances, des audits et des missions d'examen, etc.

# Les solutions, on les connaît!

On le répète depuis des années, le gouvernement doit :



Respecter l'**autonomie** des organismes d'ACA dans toutes leurs dimensions



Augmenter drastiquement le financement à la **mission globale** par des **investissements supplémentaires de 2,6G\$**



**Indexer** les subventions annuellement de **3,6%**, selon l'**indice du coût de fonctionnement communautaire** (ICFC)



Consolider l'engagement gouvernemental et la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, notamment par l'adoption d'une **loi en action communautaire autonome**



Soutenir davantage les personnes les plus pauvres en investissant dans les **services publics et les programmes sociaux**

## Le soutien à la mission globale, un incontournable!

Le financement à mission globale est un mode de financement reconnu et appliqué auprès des organismes d'action communautaire autonome depuis plus de 20 ans. Il s'agit d'un financement annuel récurrent servant à assurer les frais liés à l'existence même des organismes. Il couvre les frais généraux (local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc) ainsi que les frais salariaux associés à la base de fonctionnement des organismes et aux services alternatifs qu'ils offrent (Gouvernement du Québec, Politique gouvernementale en action communautaire, 2001).

Le financement à la mission globale est garant de l'autonomie, la stabilité, la distance critique avec le gouvernement et l'allègement de la charge administrative. Ce type de financement implique la reconnaissance que l'action des organismes communautaires ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également la participation citoyenne et une transformation sociale.

C'est pourquoi le RQ-ACA demande au gouvernement provincial de favoriser le financement à la mission plutôt que celui de projets ponctuels ou par entente de service, car ceux-ci ne permettent pas d'augmenter la masse salariale de façon durable et réduisent considérablement l'autonomie et la marge de manoeuvre des organismes.

D'ailleurs, les récents investissements en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2022-2027 consolident l'aspect incontournable du financement en soutien à la mission globale puisqu'il s'agit de la mesure phare de ce plan d'action. Le premier ministre lui-même s'engageait envers le financement à la mission globale dans son mot d'introduction du PAGAC.

« [...] Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 accroît de façon significative le soutien offert au milieu communautaire, particulièrement le soutien donné à la mission globale. Ce geste fort vise à renforcer et à mettre en valeur le travail essentiel de ce milieu pour le développement social et économique de la société québécoise, dans toutes les régions du Québec ». *Francois Legault, premier ministre, PAGAC 2022-2027, p. i.*

# L'ACA en chiffres et en statistiques

## Un secteur d'emploi important et majoritairement composé de femmes

- En 2021-2022, le secteur de l'ACA comptait 31 320 personnes à temps plein et 22 680 à temps partiel. Chaque organisme d'ACA au Québec emploie en moyenne 12 personnes, dont 7 à temps plein (58%) et 5 à temps partiel (42%).
- **Avec un total de 54 000 emplois (CSMO-ÉSAC, 2023), le secteur de l'ACA représente 1,6% de l'ensemble des emplois au Québec.** Cela met en évidence l'importance de ce secteur non seulement pour l'emploi dans la province, mais aussi pour l'économie locale, car ils sont présents dans toutes les régions administratives.



**On compte, en moyenne 8 femmes et 4 hommes par organisme, ce qui signifie que le communautaire compte une majorité de femmes (66%).**

### Nombre et type d'emploi

Type d'emploi	Nombre moyen d'emplois par organisme	Femmes	Hommes	Proportion	Total d'emplois
T. Plein	7	5	2	58%	31 320
T. Partiel	5	3	2	42%	22 680
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>54 000</b>

## Des équipes sous-payées!

- Selon l'enquête Repères du CSMO-ÉSAC-2022, le taux horaire moyen pour les emplois à temps plein dans les organismes d'ACA était de 24,71\$ en 2021-2022 (salaire annuel : 44 972\$) et de 21,29\$ pour les emplois à temps partiel (salaire annuel 23 249\$). Pour la même période, le taux horaire moyen au Québec était de 32\$/h (Statistiques Canada, 2023).
- Pourtant, la vaste majorité des employés.es à temps plein du secteur de l'ACA possèdent un diplôme d'études postsecondaires. On retrouve des femmes avec diplôme collégial ou universitaire dans 74% des organismes d'ACA alors que pour les hommes, on en retrouve dans 43% des organismes.

## Taux horaire moyen

	Femmes	Hommes	Taux horaire moyen
Temps plein ACA	24,44 \$	24,98 \$	24,71 \$
Temps partiel ACA	21,81 \$	20,78 \$	21,29 \$
Taux horaire moyen ACA	23,13 \$	22,88 \$	23,00 \$
Ensemble du Québec, tous les emplois confondus	29,00\$	32,00\$	30,50\$

**!** Il y a un écart de 33% entre le taux horaire moyen au Québec équivalent et le taux horaire moyen dans les organismes communautaires.

## Des équipes au bout du rouleau!

- 91% des organismes d'ACA ont indiqué avoir des difficultés sur le plan de la charge de travail au sein de leur équipe de travail, 89% ont noté un sentiment de fatigue ou d'épuisement et 84% ont identifié des enjeux de santé mentale (ex. anxiété) (Observatoire de l'ACA, 2022).
- L'épuisement professionnel touchait en 2021 un.e employé.e sur trois.(Meunier et al., 2021).

## Les avantages sociaux sont disponibles dans moins de la moitié des organismes

Quand on examine de plus près les avantages sociaux offerts par les organismes de l'ACA, on constate que moins de la moitié d'entre eux, soit 45%, offrent un plan d'assurances collectives à leurs employés.es. De plus, 41% des organismes offrent un régime de retraite collective avec une contribution de l'employeur alors que 5% des organismes offrent un régime de retraite collective sans contribution de l'employeur.

En plus d'améliorer les conditions de vie des personnes, les avantages sociaux représentent des attraits importants dans un contexte difficile de rétention et de recrutement du personnel.

## La rétention et le recrutement : pire que dans les autres secteurs d'emploi au Québec!

- 74% des organismes vivent des difficultés en lien avec la rétention du personnel, 79% avec le recrutement du personnel et 76% ont dû mettre en place des bonifications des conditions de travail pour conserver leur personnel. (Observatoire de l'ACA, 2022).
- Le taux de postes vacants moyen dans les organismes d'ACA était de 22 % en 2021-2022 alors que le taux de roulement moyen était de 35 % (CSMO-ÉSAC, 2022). Ce qui signifie que la pénurie de main-d'oeuvre touche davantage les organismes d'ACA que la moyenne des

employeurs québécois, puisque le taux de postes vacants dans la province était de 5,8 % en 2022 et le taux de roulement du personnel était de 9,1 % en 2021 (Roxane Léouzon, Le Devoir, 2023)

- En 2021-2022, les organismes d'ACA exprimaient avoir besoin de 3 personnes de plus en moyenne, ce qui représente 13 500 emplois supplémentaires pour l'ensemble du milieu (Observatoire de l'ACA, 2022).

Ces chiffres révèlent clairement que le secteur est confronté à une crise de recrutement et de rétention du personnel, qui est pire que dans d'autres secteurs d'emploi au Québec.

## Augmentation des besoins de la population

- En 2021-2022, 51 % des organismes d'ACA ont relaté une augmentation du nombre de personnes qui utilisent leurs services par rapport à l'année précédente (CSMO-ÉSAC, 2023).

## Un financement à la mission insuffisant

- Au total et selon les plus récentes données disponibles de 2021-2022, ce sont **4 500 organismes d'ACA** qui sont financés en soutien à la mission globale par le gouvernement du Québec (MESS, 2023).
- Au total, en 2021-2022, ce sont **1 590 509 003\$** qui sont investis par le gouvernement québécois en soutien à l'ACA, dont **860 507 752\$ (54%)** en soutien à la mission globale (RQ-ACA 2023).
- En 2021-2022, un organisme d'ACA, tous secteurs confondus, recevait en **moyenne 191 773\$** en soutien à la mission globale du gouvernement du Québec (médiane, 115 000\$). → ce qui représente entre 1,5 et 2 employé.es à temps plein par organisme (RQ-ACA 2024).

## Des frais totaux bien au dessus du soutien financier à la mission

À partir des plus récentes données sur l'emploi du CSMO-ÉSAC, nous estimons qu'en 2021-2022, la masse salariale des 4 500 organismes d'ACA se chiffrait à près de 2G\$ et ce, en excluant les charges sociales de l'employeur. Selon la proportion accordée à la masse salariale, qui se situent, selon le RQ-ACA, entre 60% et 80%, nous estimons que les autres frais d'activités et de fonctionnement représentent entre 485M\$ et 1,3G\$.

Masse salariale	Moyenne travailleurs.es	Taux horaire moyen	Total par organisme	Total pour 4 500 organismes
T. Plein	7	24,71\$	314 805\$	1 416 624 300\$
T. Partiel	5	21,29\$	116 243\$	523 095 300\$
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>23,00\$</b>	<b>431 049\$</b>	<b>1 939 719 600\$</b>

Ainsi, le frais totaux pour l'ensemble des organismes d'ACA se situent entre 2,4G\$ et 3,2M\$.

## Frais totaux assumés par les organismes d'ACA

	60% RH / 40% Autres frais	70% RH / 30% Autres frais	80% RH / 20% Autres frais
Masse salariale	1 939 719 600\$	1 939 719 600\$	<b>1 939 719 600\$</b>
Autres frais d'activités et de fonctionnement	1 293 146 400\$	831 308 400\$	<b>484 929 900\$</b>
<b>Estimation des frais totaux</b>	<b>3 232 866 000\$</b>	<b>2 771 028 000\$</b>	<b>2 424 649 500\$</b>

**!** Attention! Le financement du gouvernement du Québec en soutien à la mission globale ne représentait, en 2021-2022, que 27% à 34% des frais totaux des organismes d'ACA.

Ce qui signifie que, pour 2021-2022, le milieu communautaire était principalement financé par projet, par entente de services ou par des activités d'autofinancement tels que les dons ou le développement de volets d'économie sociale et ce, dans une proportion variant entre 66% et 73%.

## Calcul des besoins supplémentaires

### Un rattrapage salarial nécessaire

Quel devrait être le salaire moyen dans le communautaire? Selon la méthode de calcul des seuils planchers adoptée par les membres du RQ-ACA en 2022, le taux horaire moyen, pour un emploi équivalent, serait de 32,93\$, ce qui représente un salaire annuel de 59 933\$ pour un emploi à temps plein et de 35 960\$ pour un emploi à temps partiel.

Notez qu'il s'agit d'une moyenne et qu'il existe des variations importantes selon le secteur d'activité, la nature de l'emploi, la région, le type d'organisme, les situations particulières, etc.

Si l'on ajoute les charges de l'employeur, que l'on évalue à 28,51% (Calcul des seuils planchers, RQ-ACA, 2022), le coût annuel moyen se chiffrerait à **77 019 \$** pour une personne à temps plein et à **46 212\$** pour une personne à temps partiel.

### Estimation des investissements supplémentaires nécessaires

Pour estimer les investissements supplémentaires en soutien à la mission globale des organismes d'ACA, le RQ-ACA utilise une méthode de calcul des seuils planchers basée sur les 3 paramètres suivants :

- Le nombre d'emplois à temps plein (moyenne de 7 et médiane de 7, selon le CSMO-ÉSAC 2023)

- Le taux horaire moyen du Québec en 2022 pour des emplois équivalents (32,93\$ selon Statistiques Canada)
- La proportion des sommes attribuée aux ressources humaines et aux frais d'activité et de fonctionnement (variable entre 60/40 et 80/20, avec une légère tendance pour 70/30).

Cette méthode a été adoptée par les membres du RQ-ACA en 2022.

Ce qui signifie qu'un organisme comptant 7 employé.es à temps plein, selon un taux horaire moyen de 32,93\$/h, et selon une proportion de 70% pour les ressources humaines et de 30% pour les autres frais, aurait besoin d'un financement à la mission globale moyen de 798 194\$.



**Ainsi, pour les 4 500 organismes de la province, nous estimons que le gouvernement devrait investir près de 2,6G\* supplémentaires en soutien à la mission globale.**

\*Ce montant été adopté par les membres du RQ-ACA le 31 janvier 2024.

### Investissements supplémentaires nécessaires

Nombre d'équivalent à temps plein (ETP)	Montant par organisme (Selon une proportion de 70% aux RH et 30% pour les autres frais)	Montant total, (pour les 4 500 organismes)	Investissements actuels (incluant les engagements pris dans les budgets 2022 et 2023)	Investissements supplémentaires nécessaires (estimation)
7	798 194\$	3 591 874 590\$	1 010 607 752\$	2 581 266 838\$

Les organismes d'ACA ont besoin d'un financement adéquat pour offrir des conditions de travail équitables et attractives. Cela contribuera à attirer de nouveaux talents et à retenir les travailleurs et travailleuses dévoué.e.s déjà présents, assurant ainsi la stabilité de ces organisations essentielles. Ultiment, cette stabilité profitera aux personnes que nous soutenons au quotidien par le maintien des activités et des services qui leurs sont offerts. Il est essentiel que le gouvernement reconnaisse et réponde aux défis croissants auxquels sont confrontés les organismes d'ACA. Ces défis incluent le manque de financement adéquat, les conditions de travail difficiles, l'augmentation du coût de la vie, et une augmentation des besoins de la population. Le financement de ces organismes est crucial pour la stabilité des activités et des services offerts à la population ainsi que pour la qualité de vie des personnes les plus vulnérables et marginalisées de notre société.

## Une loi en ACA pour consolider les engagements

Entre 2008 et 2022, le gouvernement n'a pris aucun engagement significatif envers l'action communautaire autonome. Après près de 15 ans de laisser-aller, il n'est pas étonnant que les investissements demandés par le milieu communautaire soit aussi grands.

- Entre 2000 et 2008, alors que le gouvernement déployait son premier plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC 2004-2008), la croissance annuelle moyenne

du financement à la mission était de 9,5%.

- De 2009 à 2022, alors que le gouvernement n'engageait aucune action concrète pour les organismes d'ACA, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission globale était de 4,4% seulement.
- Ainsi, la proportion de l'enveloppe en soutien à la mission globale financée par le gouvernement du Québec a régressé et ce, au profit du financement par projet et par entente de service. Cette proportion est même passée en dessous du 55% en 2019, un niveau plus bas que celui de 2001, année de l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

Pourtant, les organismes d'ACA demandent qu'une proportion minimale de 80% de l'enveloppe gouvernementale soit dédiée au financement à la mission globale, par rapport aux deux autres modes de financement (RQ-ACA, 2019).

Il est impératif que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux participent à ce redressement financier et que les engagements du gouvernement se renouvèlent tous les 5 ans, via un plan d'action gouvernemental en action communautaire.

C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour que le gouvernement consolide ses engagements par le biais d'une loi en action communautaire autonome. Cette loi viendrait ainsi renforcer les grands principes de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

## **Pour une reconstruction d'urgence de notre filet social**

Nous ne pouvons passer sous silence notre profond désaccord avec toute politique qui consiste à accorder des baisses d'impôts qui bénéficient aux plus riches, à offrir des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, ou qui contribue à accroître les inégalités sociales. La priorité absolue devrait être donnée à la reconstruction d'urgence de notre filet social, alors même que les crises se multiplient au Québec et qu'une fracture sociale se profile.

### **Un Québec en crise!**

Que ce soit :

- l'itinérance et l'insécurité alimentaire gagnent rapidement du terrain;
- l'importante pénurie de logements qui affecte maintenant toutes les régions et de l'explosion du coût des loyers qui met à mal la capacité de payer d'un nombre préoccupant de ménages locataires;
- l'état précaire des réseaux de santé, d'éducation et de services de garde éducatifs à l'enfance – pourtant des missions fondamentales de l'état;
- du soutien insuffisant accordé aux organismes communautaires autonomes – le dernier rempart pour nombre de personnes;

- de la montée des problèmes de santé mentale, des nombreux jeunes en difficulté, des nombreuses personnes âgées en perte d'autonomie et autres personnes en situation de précarité laissées pour compte, et que notre filet social ne parvient plus à protéger contre le pire;
- ou encore de l'urgence de l'action climatique;

les chantiers prioritaires ne manquent pas et dans le contexte, nous estimons que la toute première responsabilité du gouvernement est d'aller chercher les revenus nécessaires là où ils se trouvent, c'est-à-dire auprès des mieux nantis et des grandes entreprises.

Nous pensons qu'il est urgent de faire les choix qui s'imposent en faveur du renforcement de notre filet social et du respect des droits fondamentaux, et ce, avant toute chose.

Dans ce contexte, les récentes baisses d'impôts récurrentes, qui nous priveront pour les six prochaines années seulement de près plus de 9 milliards de dollars, le dogmatisme quant à la cible d'atteinte du déficit zéro en 2027-28, l'austérité qui pointe avec un taux de croissance des dépenses de programme insuffisant pour préserver les services, et encore davantage pour les renforcer, ce qui contribuera à accroître encore plus les besoins, nous semble être de l'ordre du manque de vision, voire du dérapage politique.

### **Non! À un retour à l'austérité!**

Les dernières indications lancées par le ministre des Finances pointent vers un retour à l'austérité budgétaire, ce qui nous éloigne collectivement de toute perspective de reconstruction de notre filet social. Pour nous, l'heure n'est pas à l'austérité, mais bien au renforcement du financement des principales missions de l'État. Nous nous opposons donc fermement à tout retour à l'austérité, nous vous invitons à bien mesurer les conséquences qu'entraînerait le sous-financement des services publics, des programmes sociaux et de l'action communautaire autonome, et nous vous invitons plutôt à revoir votre vision économique pour y inclure de nouvelles mesures fiscales visant notamment les plus riches de notre société ainsi que les grandes entreprises, et de la fonder sur la notion de bien-être collectif.

### **Oui à des mesures fiscales progressives**

Plusieurs mesures fiscales progressives permettraient pourtant de réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome.

Voici les solutions fiscales proposées par la Coalition main rouge:

- instaurer un impôt sur le patrimoine du 1% des plus riches;
- réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques;
- augmenter le nombre de paliers d'imposition;
- imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail;

- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public;
- augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer;

sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire sans recourir à des coupures et aux compressions. La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, nous pourrions récupérer 14 milliards \$ par année.

### **L'échec du modèle néolibéral**

Nous vous invitons aussi à vous détourner de toute politique d'inspiration néolibérale, et de reconnaître que c'est ce modèle, au cours des années, de réforme en réforme, au fil des baisses d'impôts bénéficiant aux plus riches combinées à des périodes d'austérité, qui nous a menés à l'actuelle crise.

Ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant, ce n'est pas en confiant la gestion de notre avenir collectif à des top guns du privé, ce n'est pas en épousant la logique et les façons de faire du privé que nous allons collectivement nous sortir de crise. C'est plutôt en collectivisant le financement de notre filet social, en resserrant les mailles, en misant sur un renforcement démocratique, et en favorisant l'égalité entre citoyens que nous y arriverons.

Le bien-être collectif doit prendre le pas sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. La vision sur laquelle vous devez fonder les choix politiques que vous ferez lors de l'élaboration du prochain budget doit reposer sur la justice sociale, garante du bien-être collectif et de la cohésion de toute la société québécoise.

# Références

- Ruscio, Cristina et Mc Donald-Guimond, Julien. 2021. Étude de l'impact économique de Corporations de développement communautaire. Rapport final. AppEco.
- Coalition Main rouge, 10 milliards de solutions pour une société plus juste, 2021
- CSMO-ÉSAC. 2023. *Enquête Repères 2022*. Comité sectoriel de main-d'oeuvre en économie sociale et action communautaire.
- Gouvernement du Québec. 2001. *Politique gouvernementale. L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, .
- Léouzon, Roxane. 2023. "Recrutement ardu chez les employeurs à visée sociale", *Le Devoir*, 18 octobre.
- Meunier, Sophie et al. 2021. *Engagé(e) envers ma santé! Enquête sur la santé psychologique des travailleurs et travailleuses du milieu communautaire au Québec lors de la pandémie de la COVID-19*. UQAM, Laboratoire de recherche sur la santé au travail.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2022. *Engagés pour nos collectivités. Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027*. Gouvernement du Québec.
- Observatoire de l'ACA. 2022. *Point de rupture. Impact de la crise de COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome*.
- RQ-ACA. 2022. *Seuils planchers de l'ACA. Méthode de calcul commune pour les besoins en financement globale des organismes d'action communautaire autonome*. Réseau québécois de l'action communautaire autonome.
- RQ-ACA. 2023. *Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2022 à 2021-2022*.
- RQ-ACA. 2024. *Soutien financier versé, moyenne et médiane en appui à la mission globale des organismes communautaires par ministère et organisme gouvernemental, 2021-2022*.
- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. 2023. *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2021-2022*. Gouvernement du Québec.